



Immigration en Italie: nouveau tour de vis

ROME, 28 nov 2010 (APS) - Les autorités italiennes viennent de donner un nouveau tour de vis à l'immigration en Italie en décidant d'imposer aux étrangers demandeurs d'un permis de séjour pour une durée indéterminée de se soumettre à un test de langue italienne.

Les immigrés qui aspirent à une carte de séjour d'une durée indéterminée seront soumis à un test obligatoire de niveau en langue italienne, selon l'agence de presse italienne, ANSA.

L'agence se réfère à un décret co-signé par les ministres italiens de l'Intérieur et celui de l'éducation, qui entrera en vigueur le 9 décembre prochain.

Les candidats à l'obtention du fameux sésame, devront prouver des connaissances de langue italienne équivalant au "niveau A2", défini par les normes européennes, ce qui est pour beaucoup d'étrangers, non communautaires, un obstacle sérieux.

Les enfants de moins de 14 ans et les personnes malades dont l'état de santé doit être dûment prouvé par les services médicaux compétents sont exclus de cette mesure, selon le texte.

"Ceci est une barrière qui vient s'ajouter à la longue liste de tracasseries liées à l'obtention d'un titre de séjour à longue durée en Italie", commente un observateur africain.